



Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE : 725/2024
Date de la séance du CE : 3 juillet 2024
Direction : Direction de la sécurité
N° d'affaire : 2020.SIDGS.894
Classification : non classifié

Modification de la loi du 10 février 2019 sur la police (LPol). Entrée en vigueur

Le Conseil-exécutif du canton de Berne,

vu le chiffre IV de la modification du 28 novembre 2023 de la loi du 10 février 2019 sur la police (LPol ; RSB 551.1),

arrête :

La modification de la LPol, adoptée le 28 novembre 2023 par le Grand Conseil, entre en vigueur le 1^{er} août 2024.

Au nom du Conseil-exécutif



Christoph Auer
Chancelier

Destinataires
– Direction de la sécurité
– Chancellerie d'État